

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le Code de l'éducation,
Vu les statuts de l'Université de Limoges,

Délibération enregistrée sous le numéro : 751/2026/DSP
Conseil d'Administration du 06 février 2026

Sujet : Convention d'objectifs et de moyens avec Limoges Métropole : Programme d'actions 2026

L'Université de Limoges a noué depuis 2021 dans le cadre d'une convention cadre tripartite, un partenariat avec Limoges-Métropole et la Ville de Limoges, dont les principes et les thématiques sont en adéquation avec les compétences dévolues à chacun des partenaires, en termes de stratégie d'innovation territoriale, d'attractivité et de rayonnement du territoire.

Sur la base de cette convention cadre qui a été renouvelée récemment jusqu'au 31 décembre 2026, par décision de notre CA en date du 18 décembre 2025, une convention bilatérale passée selon un rythme annuel entre notre établissement et la Communauté Urbaine vient définir, notamment par les programmes d'actions dont elle est assortie, les conditions et modalités de cette coopération au travers des financements alloués à ce titre par Limoges-Métropole.

C'est précisément le but de la présente convention qui détaille le programme d'actions défini entre la Communauté urbaine et l'Université pour l'année 2026.

Menée dès le mois de janvier en raison des élections municipales de mars 2026, la concertation entre les différents acteurs et porteurs de projets au sein de notre établissement et les responsables politiques et administratifs de la métropole, a en effet permis de définir et de valoriser les différentes actions que comporte le programme d'actions 2026.

Ces actions valorisées au sein de l'enveloppe financière de 180 000 €, que consacre l'EPCI à notre établissement, figurent dans le tableau ci-après :

Si la plupart d'entre elles correspondent à celles qui ont été mises en œuvre en 2025 et dont la poursuite est reconduite en 2026, il convient de noter toutefois :

- Que certaines d'entre elles voient leurs conditions et modalités d'exécution modifiées ou précisées (soutien aux colloques ; soutien à la mobilité entrante...)
- Que trois actions nouvelles apparaissent, à savoir : le développement d'un prix de thèse sciences et société ; une action consacrée à l'accélération des projets entrepreneuriaux non technologiques à enjeu et des actions collaboratives de recherche et d'expertise

Axe	Action	Cofinancement
FAVORISER L'ENTREPRENEURIAT ET L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES ETUDIANTS	Séminaire résidentiel à destination des étudiants en master et doctorat	19 000€
	Reconduction du prix de thèse de Limoges Métropole ciblé innovation.	6 000€

	Accompagnement des étudiants participant aux Ateliers de l’Innovation mis en place par l’IAE.	5 000€
SOUTENIR LA RECHERCHE APPLIQUEE ET LE DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES SUR LE TERRITOIRE	Soutien aux colloques	24 000€
	Soutien aux projets de prématuration.	60 000€
ATTIRER DES ETUDIANTS, CHERCHEURS ET PORTEUR DE PROJETS	Soutien à la mobilité étudiante entrante.	15 000€
	Diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle.	32 000€
	Accélération des projets entrepreneuriaux non technologique à enjeu	5 000€
	Actions collaboratives de recherche et d’expertise	14 000€
TOTAL		180 000€

Après échanges en séance, il est demandé au **Conseil d’Administration de se prononcer sur l’approbation de ce programme d’actions 2026**, qui constitue le corps même de la convention d’objectifs et de moyens qui sera passée avec la Communauté urbaine, et d’autoriser le Président de l’Université de Limoges à procéder à sa signature.

Membres en exercice : 36

Nombre de présents ou représentés : 27

Abstention (s) : 0

Suffrages exprimés : 27

Pour : 27

Contre : 0

Fait à Limoges, le 06 février 2026

Le Président de l’Université



Vincent Jolivet

Publié au recueil des actes administratifs du mois de février 2026.

Transmis au rectorat de l’académie de Limoges le 10 février 2026.

Modalités de recours : En application de l’article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur

Délibération publiée sur le site de l’Université de Limoges

Programme d'actions 2026 – Université de Limoges

AXE	NOM ET DESCRIPTION DU L'ACTION	OBJECTIF(S)	AIDE PROPOSÉE (COFINANCEMENT)
	Séminaire résidentiel à destination des étudiants en master et doctorat pour sensibiliser à la démarche entrepreneuriale : cofinancement d'un séminaire pour accompagner les étudiants dans un projet de création d'entreprise par une équipe de consultants, de chercheurs et de chefs d'entreprise.	Sensibiliser les doctorants au monde de l'entreprise, aux potentialités d'entreprendre, de créer et de développer leur projet. Valoriser le potentiel professionnel des docteurs. Limoges Métropole sera attentive au fait que les challenges de projets soient basés sur des propositions d'entreprises du territoire et puissent être accompagnés post séminaire	19 000
	Reconduite du prix de thèse de Limoges Métropole ciblé innovation	Promouvoir les travaux exceptionnels de recherche.	
	<p>Pour récompenser les travaux exceptionnels, un prix de thèse est décerné par Limoges Métropole depuis 2020. Il met l'accent sur le potentiel d'innovation de la recherche, la présence d'une composante entrepreneuriale dans l'avenir du projet de recherche et l'ancrage territorial des travaux (partenariats avec d'autres laboratoires ou entreprises du territoire, potentiel de valorisation des travaux de recherches au sein du territoire de Limoges Métropole).</p> <p>Une intervention du Président ou d'un élu de l'EPCI pourra être étudiée dans le cadre de la remise du prix.</p> <p>Développement d'un prix de thèse sciences et sociétés en lien avec les thématiques au projet de territoire</p>	<p>6 000€ (2 x 3000 €)</p>	
	Accompagnement des étudiants participant aux Ateliers de l'Innovation pour les inciter à s'engager plus fortement et durablement dans leur projet en réalisant des actions concrètes nécessitant des engagements financiers limités.	Faire bénéficier les étudiants participant aux Ateliers de l'Innovation de chèques prestation afin de favoriser la création de "preuves de concept" et/ou de prototypes.	5 000 €
FAVORISER L'ENTREPRENEURIAT ET L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES ETUDIANTS		Une sélection des projets soutenus sera proposée par l'IAE à Limoges Métropole. L'EPCI sera également associé à la finale des Ateliers de l'Innovation.	

SOUTENIR LA RECHERCHE APPLIQUEE ET LE DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES SUR LE TERRITOIRE	
<p>Soutien aux colloques organisés par l'Université de Limoges portant sur des thématiques relatives à l'entrepreneuriat, aux filières d'excellence du territoire (électronique-photoniqe-hyperfréquences, céramique et traitement de surface, numérique-cyber, santé et autonomie, eau et environnement, agriculture-agroalimentaire) dans le cadre des recherches menées à l'Université de Limoges.</p> <p>Les unités de recherche en Sciences Humaines et Sociales portant des colloques répondant à ces thématiques pourront être également éligibles.</p> <p>L'Université lancera un Appel à Manifestation d'Intérêt en interne pour identifier les colloques portant sur les thématiques relatives à l'entrepreneuriat, aux filières prioritaires et/ou en lien avec les entreprises du territoire. Limoges Métropole sera associé à la communication de chaque colloque soutenu, une intervention du Président ou d'un élu de l'EPCI pourra être étudiée. L'Office de Tourisme Intercommunal pourra être associé à l'élaboration des programmes de visite. Limoges Métropole ne prendra pas en charge les coûts liés aux frais de réception et de location de salle.</p> <p>Soutien aux projets de pré-maturité relevant des compétences et/ou des filières prioritaires de Limoges Métropole et permettant de développer une solution commerciale en lien avec une entreprise du territoire ou par la création d'une entreprise innovante.</p> <p>Chacun de ces projets pourra être soutenu à hauteur maximale de 20 000€, sous réserve que le taux d'intervention de Limoges Métropole n'excède pas 50% de l'assiette du projet de l'Université.</p>	<p>Promouvoir les filières d'excellence du territoire et la recherche académique.</p> <p>Limoges Métropole soutiendra les colloques en fonction de leur portée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - cible locale : 1000€ - cible régionale : 2000€ - cible nationale ou internationale : 4000€ <p>Enveloppe maximale : 24 000 €</p>
60 000 €	

	<p>Une attention particulière sera portée à l'articulation des actions avec la Délegation ESTER. Une évaluation de ces actions sera réalisée par l'Université à l'issue du programme et associera la Délegation. En parallèle, l'Université assurera le suivi de l'ensemble des projets entrepreneuriaux et constituera un vivier des talents.</p>	
Actions collaboratives de recherche et d'expertise	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner la mise en œuvre des politiques publiques de l'EPCI - Bénéficier de l'expertise de l'Université pour accompagner des actions relevant des compétences de Limoges Métropole. Les expertises pourront être réalisées par les enseignants chercheurs et chercheurs ainsi que par des doctorants sous l'égide du collège doctoral. 	14 000 €
TOTAL		180 000€